

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 25/09/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

18 avenue des fleurs

CS 61039

06050 NICE Cedex 1

Téléphone : 04 89 97 86 00

Télécopie :

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000023 / 06

Monsieur Jean-Claude LENAL
1524 Chemin du Riou
06140 VENCE

Dossier n° : E23000023 / 06

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION REMPLACEMENT COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général au renouvellement du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des vallons du Devens et des Gabres à Cannes

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

C. BERTOLOTTI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

20/09/2023

N° E23000023 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision de remplacement commissaire du 20/09/2023

Vu enregistrée le 22/06/2023, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général au renouvellement du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des vallons du Devens et des Gabres à Cannes* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu la démission de Monsieur Maurice Lesecq ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Claude Lenal est désigné en qualité de commissaire enquêteur en remplacement de Monsieur Maurice Lesecq.

ARTICLE 3 : Monsieur Maurice Griseri est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Claude Lenal.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, à la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Jean-Claude Lenal, commissaire-enquêteur et à Monsieur Maurice Griseri, commissaire-enquêteur suppléant.

Copie sera adressée à Monsieur Maurice Lesecq.

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,

C. BERTOLOTTI

La présidente,



Marianne Pouget

**TRIBUNAL
ADMINISTRATIF**

18 avenue des Fleurs
CS 81039
06050 NICE CEDEX 1



NICE
06
25 09 23
907 E0 068488
DDAD 060760

